



Forfait pour relevé des bâtiments par le géomètre officiel (mise à jour permanente de la mensuration officielle)

Type construction	Forfait	Remarques
Annexe habitation, couvert, serres verre	fr. 300.--	
Villa /chalet individuel	fr. 1'100.--	1 villa / chalet par parcelle
	fr. 1'300.--	2 villas / chalets par parcelle
	fr. 1'500.--	3 villas / chalets par parcelle
Immeuble locatif	fr. 1'300.--	1 immeuble par parcelle
	fr. 1'800.--	2 immeubles par parcelle
	fr. 2'300.--	3 immeubles par parcelle
Halle industrielle	fr. 1'200.--	1 halle par parcelle

Base légale : Loi sur la mensuration officielle et l'information géographique du 16 mars 2006 (211.6), art. 37

Assemblée primaire extraordinaire du 2 décembre 2010